JANVIER 2014

Pi

n° 50 Propriétés intellectuelles

DOCTRINE

♦ L'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon de brevet
Armelle Fourlon
Anne-Sophie Laborde

♦ Comment contrer l'ambush marketing autour des événements sportifs ? Aspects tactiques
Benoît Galopin

♦ L'impression 3D et les droits de propriété intellectuelle
Caroline Le Goffic
Aude Vivès-Albertini

CHRONIQUES

♦ Droit d'auteur et droits voisins
André Lucas
Jean-Michel Bruguière

♦ Droit des marques et autres signes distinctifs
Marc Sabatier

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

♦ La jurisprudence allemande en matière de droit d'auteur – Quelques réflexions statistiques
Thomas Dreier

ACTUALITÉ

♦ Publications récentes

THOMSON REUTERS
TRANSACTIVE

irpi
un centre de recherche de la
CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Sommaire n° 50

DOCTRINE

4 ♦ **L'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon de brevet**

Armelle Fourlon
Anne-Sophie Laborde

Afin de dissuader les contrefacteurs et réparer plus objectivement le préjudice subi par les titulaires de droits, le législateur est intervenu par une loi du 29 octobre 2007. Six ans après l'adoption de la loi, l'évaluation du préjudice subi au titre de la contrefaçon de brevet est-elle plus juste, et permet-elle une réparation intégrale ? L'évaluation du préjudice revêt une importance toute particulière en droit des brevets au regard des sommes investies en amont de l'octroi du titre, pour le développement et la mise au point de procédés ou produits brevetés. L'enjeu est donc de taille.

13 ♦ Comment contrer l'ambush marketing autour des événements sportifs ? Aspects tactiques

Benoît Galopin

Les manifestations sportives constituent un enjeu d'image majeur pour les entreprises. Certaines ont recours à des tactiques leur permettant de s'associer à une manifestation sans avoir recours à un partenariat officiel : il s'agit de l'ambush marketing dont il convient d'envisager la licéité en examinant les différentes options à la disposition d'une entreprise s'en estimant victime.

24 ♦ **L'impression 3D et les droits de propriété intellectuelle**

Caroline Le Goffic
Aude Vivès-Albertini

En pleine expansion, l'impression 3D passionne. La démocratisation de cette technologie, qui permet la fabrication par chacun d'objets de son choix, pourrait être porteuse de dangers pour l'ensemble des droits de propriété intellectuelle car elle touche à la fois, et pour la première fois, droits d'auteur, dessins et modèles, brevets et marques. Une menace d'envergure pour les titulaires de droits que cette étude se propose d'analyser en vue de concilier impression 3D et droits de propriété intellectuelle.

CHRONIQUES

51 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas
Jean-Michel Bruguière

98 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**

Marc Sabatier

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

110 ♦ **La jurisprudence allemande en matière de droit d'auteur – Quelques réflexions statistiques**

Thomas Dreier

ACTUALITÉ

120 ♦ **Publications récentes**